

**Jean Duvernoy**

# **LA RELIGION DES CATHARES**

**Le catharisme**

\*

ÉDITIONS

**PRIVAT**

**DOMAINE CATHARE**

Attention ! Cet ouvrage est soumis à la réglementation relative aux droits d'auteur jusqu'en 2061. Ce fichier pdf correspond donc à un prêt gracieux aux fins de consultation privée. Une fois lu, vous devez donc détruire ce fichier de la même façon que vous auriez rendu l'ouvrage à celui qui vous l'aurait prêté.

## **PREMIÈRE PARTIE**

# **Le dogme**

## L'eschatologie

On a observé que le Christ n'est pas descendu aux enfers<sup>1</sup>. C'est qu'en effet l'enfer n'est autre que ce bas monde. Dans ce sens on peut dire qu'il est descendu aux enfers, puisqu'il est « descendu en ce monde, pour aider les âmes qui y sont nécessairement descendues » par leur péché<sup>2</sup>.

### V. 1. LA MÉTEMPSYCOSE

Nous avons vu ces âmes emprisonnées dans des tuniques de peau par le mauvais principe, c'est-à-dire dans des corps d'hommes ou « d'animaux ayant du sang ». Cette quantité d'âmes préexistantes ne s'est, ni éteinte par la mort, ni accrue par la génération ou la création continue de Dieu. Elle est parvenue jusqu'aux derniers temps par métempsychose.

### V. 11, Exposé et parabole du cheval

Bien que cet enseignement soit resté longtemps assez discret, la croyance en la métempsychose est attestée déjà, pour la période antérieure à la Croisade (1209) par Alain de Lille et par Pierre des Vaux-de-Cernay<sup>3</sup>. On la retrouve dans les dépositions recueillies en Languedoc par l'Inquisition. Pierre de Mazerolles, seigneur de Gaja (Aude), a entendu dire aux cathares depuis 1228 « que l'âme de l'homme passait dans autant de corps humains qu'il fallait jusqu'à ce qu'elle pût être sauvée »<sup>4</sup>. - Un habitant de Labécède (Aude) [94] dépose en 1245 « qu'il a entendu dire à des parfaits que quand l'âme sortait du corps des hommes, elle entrait dans le corps des ânes et cherchait son salut »<sup>5</sup>. - Pierre Garcias de Toulouse, en 1247, disait « qu'il n'y avait pas de purgatoire, que les aumônes faites pour les vivants ne sont d'aucune utilité aux morts, et que personne ne sera jamais sauvé s'il ne fait pénitence parfaite avant sa mort. Les esprits qui ne peuvent faire pénitence dans un corps, s'ils doivent être sauvés, passent dans un autre corps pour parfaire leur pénitence »<sup>6</sup>. - Une habitante de Toulouse, en 1273 : « Dieu ne crée pas de nouveaux esprits dans les petits enfants. Il aurait beaucoup à faire... L'esprit d'un mort va de corps en corps jusqu'à ce qu'il vienne entre les mains des bonshommes »<sup>7</sup>.

Nombreuses sont les mentions de la métempsychose dans les registres concernant le pays de Foix au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Nous n'en retiendrons que le mécanisme naïf, et une parabole à l'usage des simples croyants :

[p]. La pagination de l'ouvrage original est reproduite, en rouge et entre crochets.

1. *Manifestatio de Bonaccursi*, PL 204, c. 775 etc...

2. R. Sacconi, *op. cit.*, p. 75.

3. *Op. cit.*, PL 210, c. 317 ; - *Hystoria albigensis*, éd. Guébin-Lyon, I, p. 13.

4. Ms. 609 Toulouse, f° 125 r°.

5. *Ibid.*, f° 120 v°.

6. Ed. Douais, *op. cit.*, p. 100.

7. Doat XXV, f° 43 r°.

8. J. Fournier, t. I, pp. 191, 193, 194, 204, 220, 228, 283, 473 ; t. II, pp. 35, 408, 482 ; t. III, pp. 131, 138, 220, 221.

« Quand l'âme humaine sort de son corps, à moins d'avoir été faite bon chrétien avant la mort, elle s'incorpore aussi vite que possible dans un autre corps, n'importe quel corps de chair, et le premier qu'elle rencontre, que ce soit celui d'un autre homme, d'une bête ou d'un oiseau, pour reposer dans cette chair. Car quand l'âme de l'homme sort du corps, elle ne connaît pas le repos. Le feu de Satan, du dieu étranger, la brûle toute. Mais quand elle est incarnée dans un corps, elle est en repos, et elle ne souffre plus de ce feu »<sup>9</sup>.

« L'âme d'un homme, après avoir quitté son corps, entra dans le corps d'un cheval. Il fut le cheval d'un seigneur pendant un certain temps. Une nuit, ce seigneur qui pourchassait ses ennemis chevauchait ce cheval par des rochers et des pierres, et ce cheval posa le pied entre deux rochers. Il put difficilement en retirer le pied et y laissa son fer. Puis, à sa mort, son âme entra dans un corps humain, et cet homme fut un bon chrétien. Un jour qu'il passait avec un autre hérétique par l'endroit où il avait perdu son fer quand il était cheval, il dit à son compagnon que, quand il était cheval, il avait un jour perdu son fer en cet endroit. Les deux hérétiques cherchèrent ce fer entre les deux rochers et le trouvèrent. » — Cet exemple, ajoute la déposante, fit bien rire tout le monde »<sup>10</sup>.

Si l'on n'hésitait pas à dire que les âmes vont dans le corps des poules, on croyait plus habile de dire à une pauvre femme d'Ax-les-Thermes (Ariège) qu'elle avait jadis peut-être été reine<sup>11</sup>.

## V. 12. Avatars et mérites

Dès l'origine des renseignements que nous ont fournis les polémistes jusqu'aux registres du XIV<sup>e</sup> siècle, l'on rencontre l'idée que le nombre des avatars est limité : à sept, selon certains manuscrits de l'*Hystoria Albigensis* [95] de Pierre des Vaux-de-Cernay<sup>12</sup>, de huit à seize chez Alain de Lille<sup>13</sup>, sept ou neuf dans l'enseignement de Pierre Authié vers 1300<sup>14</sup>, neuf selon son frère Guillaume<sup>15</sup>. Selon le curé de Montaillou (même époque), « si dans les neuf corps dans lesquels pénètre successivement cet esprit il ne se trouve pas le corps d'un bon chrétien ou d'une bonne chrétienne, après être sorti du neuvième corps II est complètement perdu, et ne peut plus faire pénitence »<sup>16</sup>.

Mais dès l'origine également, Ton constate l'absence de toute limite au nombre des avatars : certains manuscrits de Pierre des Vaux-de-Cernay, et la version française du XIII<sup>e</sup> siècle de son œuvre<sup>17</sup>, ainsi que la *Manifestatio* dont elle est inspirée<sup>18</sup> ; la Somme attribuée à Pierre de Vérone<sup>19</sup>.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle apparaît l'affirmation formelle du salut général et nécessaire, et par conséquent du nombre indéfini des migrations. On introduisait parfois, à la vérité, une restriction à Rencontre des catholiques persécuteurs :

« Les âmes des catholiques, dès qu'elles quittent leurs corps, vont en enfer pour ne plus en sortir ; mais les âmes de ceux qui croient en eux ou en leur secte (des cathares) si elles ne peuvent être reçues dans leur secte à leur fin, à la sortie du corps, elles entrent, si elles le peuvent, dans des corps humains, sinon dans le corps de bêtes brutes et même en cas d'impossibilité dans le corps de crapauds »<sup>20</sup>, « et cela en entrant successivement dans divers corps, jusqu'à ce qu'elles trouvent le corps de quelqu'un de leur secte »<sup>21</sup>. - « Les esprits vont de tunique en tunique jusqu'à ce qu'ils entrent dans une « belle tunique », c'est-à-dire dans le corps d'un homme ou d'une femme ayant l'en rendement du « bien »<sup>22</sup>. - « Les âmes passent de corps en corps jusqu'à ce qu'elles aient fait pénitence du péché qu'elles ont commis au ciel »<sup>23</sup>.

En fait, le « monde ne finira pas jusqu'à ce que toutes les âmes, tous les esprits faits par le Père céleste au ciel, qui y péchèrent et tombèrent, ne soient réincorporés dans les corps où ils deviendraient de bons chrétiens »<sup>24</sup>.

L'albigéisme insistait trop sur l'éternité de la créature divine pour que cette dernière doctrine ne soit pas la vraie. La contradiction résulte probablement d'une dualité d'enseignements. Dans un premier stade à l'usage des simples ou des débutants, pour lesquels le sort final doit être fonction du mérite et la morale

9. *Ibid.*, t. III, p. 221 ; - Cf. t. II, p. 35.

10. *Ibid.*, II, p. 408 ; - cf. *ibid.*, II, p. 36.

11. Registre de G. d'Ablis, f<sup>o</sup> 18 r<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup>

12. *Loc. cit. supra*, p. 93, n. 3.

13. *Ibid.*

14. J. Fournier. t. I, p. 207.

15. *Ibid.*, t. I, p. 473.

16. *Ibid.*, t. I, pp. 229, 220.

17. *Op. cit.*, III, p. 5.

18. Ed. Dondaine, Durand de Huesca, *op. cit.*, p. 270.

19. Ed. Kaeppli, *op. cit.*, p. 327.

20. J. Fournier, t. I, p. 283 ; - Erreur du déposant, rats, crapauds et serpents sont exclus (*ibid.*, t. III, p. 221).

21. *Ibid.*, 1.1, p. 283.

22. *Ibid.*, t. II, p. 35.

23. *Ibid.*, t. II, p. 408.

24. *Ibid.*, t. III, p. 220.

reposer sur un impératif hypothétique, le salut n'était [96] pas automatique. Mais les formules : « si tu es catholique tu seras damné », ou « si tu ne t'es pas réincarné dans ton neuvième corps, tu seras damné », devaient être rapidement abandonnées au cours de l'enseignement.

Plus douteux était le sort de ceux qui ont péché contre l'esprit, ce que l'on doit comprendre de ceux qui avaient livré à leurs persécuteurs les parfaits, porteurs du baptême d'esprit. L'Évangile en effet enseigne qu'à ceux-là il ne sera jamais pardonné (Matth. 12, 31). « Ceux qui les persécutent, les arrêtent ou les dénoncent ne verront jamais la face de Dieu »<sup>25</sup> - « Ils n'auront jamais de repos ou de répit »<sup>26</sup>.

Il est toutefois possible que, là encore, la logique l'ait emporté, et que le principe selon lequel « toute la créature de Dieu sera sauvée »<sup>27</sup> ait eu une portée générale, englobant aussi bien les esprits tombés volontairement du ciel lors de la chute (les démons) que les délateurs : « Aucun de ces esprits qui consentirent ou ajoutèrent foi expressément au diable, comme ils sont devenus des démons, ne reviendra au ciel jusqu'au jour du Jugement. Mais s'ils y retourneront ou non, au jour du Jugement, tous ou seulement quelques-uns, personne ne le sait, car c'est là un des secrets de Dieu, et ils seront soumis à la miséricorde et à la volonté de Dieu sur ce point »<sup>28</sup>.

Semblable était le sort promis à Judas et aux délateurs contemporains<sup>29</sup>. Mais comme cet exposé fait à la fois allusion au péché de désespoir et au Jugement dernier, il n'est pas exclu que l'on se trouve en présence d'une contamination catholique ou populaire dans l'esprit du déposant : « Aucun hérétique, croyant ou même catholique ne sera damné, quel que soit son péché (à moins qu'il ne soit mort dans le désespoir), pourvu qu'il ait imploré la miséricorde de Dieu »<sup>30</sup>.

La notion de mérite était réintroduite d'ailleurs, à la même époque, par le biais de la qualité des avatars. C'est par les vices qu'on s'exposait à une réincarnation ignominieuse dans un corps de bête, par les vertus qu'on était promis à une belle tunique. Le nombre total des avatars, lui, dépendait de la faute commise au ciel lors de la chute ; « Selon qu'ils péchèrent plus ou moins dans le ciel ou voulurent sortir du ciel, ils retournent au ciel plus vite ou plus lentement. Mais tous les esprits, toutes les âmes qui tombèrent du ciel, avant la fin du monde, y retourneront »<sup>31</sup>.

Malgré ses mérites, saint Paul avait eu besoin de treize tuniques, voire de trente-deux. « Il eut treize tuniques, et il avait été un très méchant homme dans quelques-unes, car il persécutait l'Église de Dieu »<sup>32</sup>. L'exemple de [97] saint Paul était d'autant plus probant qu'il fournissait l'unique support scripturaire sur la métempsycose : (Romains 7, 9-10) « Il fut un temps où je vivais sans la Loi... Mais moi, je mourus... »

La dernière incarnation salvatrice est le fruit de la grâce divine. « Gardez-vous du mal, faites le bien. Voyez comme il est bon de faire le bien. Saint Paul fut méchant, et quand le Père voulut, il l'attira à Lui. Nul ne peut être sauvé si le Père ne l'attire, et aussitôt que le Père attire à Lui quelqu'un, il le suit aussitôt et est sauvé »<sup>33</sup>.

On finit par dire que les mérites, au besoin acquis dans une existence précédente, facilitaient la bonne mort et écourtaient le jeûne rituel<sup>34</sup>.

## V. 2. LE SALUT

Si la mort seule libère définitivement l'âme, son salut, au moins provisoirement, est assuré dès le baptême d'esprit. L'état de perfection permet de n'être déjà plus du monde.

### V. 21. Le mariage spirituel

C'est qu'en effet l'infusion de l'esprit par l'imposition des mains de ceux qui le détiennent déjà, a pour effet d'opérer une réunion mystique, celle de l'âme encore emprisonnée dans la chair avec son esprit resté

25. *Ibid.*, t. II, p. 49 ; I, p. 446.

26. *Ibid.*, t. II, p. 393, 395 ; t. III, p. 69.

27. *Ibid.*, t. II, p. 222. *Tota creatura Dei salvaretur finaliter*. Mais il est des démons, et Satan avant tout, qui ne sont pas créature de Dieu. (*ibid.*).

28. *Ibid.*, t. II, p. 490.

29. *Ibid.*, t. II, p. 491.

30. *Ibid.*, t. II, p. 503.

31. *Ibid.*, t. II, p. 407.

32. *Ibid.*, t. III, p. 179. - Doat XXXIV, f° 96 r°.

33. *Ibid.*, t. III, p. 180. (Cf. Jean 12, 32).

34. *Ibid.*, II, p. 407. Cf. *infra*, p. 170.

au ciel lors de la chute, puis descendu à la Pentecôte, dans cette légion symbolique de 144 000 anges<sup>35</sup>.

C'est à cette union que s'appliquent les textes du Nouveau Testament relatifs au mariage<sup>36</sup>. « Dieu a fait le mariage spirituel, qui est entre l'âme et l'esprit, lorsque l'âme s'unit à l'esprit, et vice-versa » pour obéir aux préceptes de Dieu, lorsqu'ils sont d'accord en cela et s'y tiennent exclusivement »<sup>37</sup>.

Cet esprit parèdre est, on l'a vu, l'esprit saint :

« Dans l'imposition des mains, l'âme reçoit pour sa conduite (*regimen*) son propre esprit qu'elle a laissé au ciel en consentant au diable et en étant trompée par lui. C'est cet esprit qu'ils appellent l'esprit saint, ou « ferme », parce qu'il est resté ferme dans cette tromperie, et parce qu'il ne peut, en cette vie présente, être trompé par le diable tandis qu'il garde et gouverne l'âme »<sup>38</sup>.

[98] L'existence des « anges gardiens » est prouvée par Hébreux 1, 7 et 14 ; « Lui qui fait de ses anges des esprits... Tous sont des esprits serviables (*administratorii*) envoyés en service au profit de ceux qui reçoivent l'héritage de salut »<sup>39</sup>. Cet ange gardien est « l'esprit du Christ » cité par I Pierre 1, 11, Romains 8, 26 et surtout Romains 8, 15 : « Nous n'avons pas reçu de nouveau l'esprit de servitude dans la crainte, mais l'esprit d'adoption des fils, dans lequel nous crions : Abba (Père) », et tous les passages pauliniens distinguant la chair de l'esprit (Rom. 8, 3 à 9) et particulièrement Rom. 3, 9 : « Si du moins l'esprit de Dieu habite en vous »<sup>40</sup>.

Pour Pierre Authié, le « bon mariage, c'est quand notre âme s'unit à Dieu, par une bonne volonté ; c'est cela le sacrement de mariage »<sup>41</sup> ; ce qu'explicitait Philippe de Talayrac, son disciple :

« Cet autre mariage qu'a fait le Fils de Dieu est une chose bonne et perdurable (*stabilitatis*, terme rituel). Il se fait entre l'âme et l'esprit. Car l'âme réside toujours dans le corps de l'homme jusqu'à la mort. L'esprit, lui, entre et sort (Cf. Jean 3,8). Et il s'opère un mariage entre l'âme et l'esprit quand ils s'accordent entre eux dans le bien, et que l'âme ne veut rien de contraire à l'esprit, ni l'esprit de contraire à l'âme, mais que tous deux s'accordent dans le bien pour l'état de vérité et de justice (Cf. Éphés. 5,9). Ce mariage n'a lieu qu'entre l'âme et l'esprit des bons croyants. Quant aux mauvais croyants, un malin esprit est entré dans leur cœur »<sup>42</sup>.

## V. 22. L'âme glorieuse

Au moment de la mort, cette syzygie âme-esprit est enlevée par des anges dans une ascension de plusieurs jours.

Le sexe des femmes est, à cet effet, changé : « Ils s'efforcent d'enlever au sexe féminin la béatitude céleste, et ils n'ont pas peur de priver leurs propres consœurs (*mulierculas*) d'un tel bénéfice. Ils étaient le caractère spécieux (*phantasiam*) de cette erreur par le fait qu'il est dit (Matth. 25, 34) « Venez, bénis (*benedicti*) de mon Père »... Plus forte est leur objection tirée de ce que l'on lit dans Ephésiens (4,13) : « Jusqu'à ce que nous accourions tous dans l'unité de la foi et de la reconnaissance du Fils de Dieu, dans un homme (*virum*) parfait, à la mesure de la force de l'âge du Christ ». Ce qui leur fait affirmer que nous viendrons au jugement sous l'aspect d'un homme de l'âge de 30 ans, et que les femmes changeront de sexe »<sup>43</sup>.

Cent ans plus tard, Bélibaste enseignait :

« Les âmes des hommes et des femmes ne diffèrent point entre elles. C'est dans la chair des hommes et des femmes que Satan, seigneur de ce monde, a créé une différence »<sup>44</sup>, - « Jamais les femmes, à leur mort, n'entrent dans la gloire du [99]paradis. Mais, quand elles meurent, leur âme entre dans des corps masculins. Et si elles sont reçues au moment de leur mort par un hérétique revêtu, elles sont changées en hommes. Dieu leur envoie 48 anges, et on les fait entrer dans la gloire du paradis »<sup>45</sup>.

---

35. *Supra*, p. 90.

36. Moneta, *op. cit.*, p. 336 : « Ils disent que l'Apôtre parle du mariage spirituel à ceux qui sont dans l'Eglise » : - Anselme d'Alexandrie, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 312 : « Nazaire et ses sectateurs, ceux de Bagnolo et les albanistes comprennent toutes les autorités relatives au mariage spirituellement, et croient qu'elles n'ont été dites qu'à ceux qui sont dans l'Eglise ».

37. Doat XXXIV, f°100 r° (1305).

38. *Brevis summula*, éd. Douais, *op. cit.*, p. 119.

39. Moneta, *op. cit.*, p. 105.

40. *Ibid.*, p. 106.

41. J. Fournier, t. II, p. 411.

42. *Ibid.*, t. III, pp. 149-150. Les croyants ne sont pas à proprement parler dans l'Eglise. Pour eux, l'esprit entre et sort. Pour les parfaits, il est « ferme », mais il peut, exceptionnellement, désert le pécheur. Pour les consolés morts en état de perfection » la réunion est définitive.

43. Ebrard de Béthune, *op. cit.*, c. 1562.

44. J. Fournier, t. III, pp. 201, 223.

45. *Ibid.*, t. II, p. 441.

La réunion avec le corps originel ne s'opérera qu'au terme de L'ascension. Quant au corps de chair, il va sans dire qu'il n'aura aucune part à la résurrection. « Poussière, il retournera à la poussière » (Eccl. 3, 20)<sup>46</sup>. Les sources sont, à cet égard, unanimes, et apparaissent en ce sens dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Moneta a eu soin de nous indiquer une liste abondante d'autorités mises en avant par les écrivains cathares. La principale est, naturellement, I Cor. 15,50 : « La chair et le sang n'hériteront pas le royaume de Dieu »<sup>48</sup>.

Le raisonnement venait aussi à l'appui de l'exposé : « Ces corps ne sont que les organes (*organa*), c'est-à-dire les instruments des âmes, lesquelles font le bien ou le mal par leur intermédiaire, comme par des instruments. D'où, de même que c'est l'ouvrier qu'on rémunère, et non l'outil, dont il se sert, de même l'âme seule sera rémunérée et non le corps »<sup>49</sup>. Didier, un auteur mitigé, faisait remarquer que le corps ne fait rien volontairement, mais par force, citant Romains 7,18-25<sup>50</sup>.

D'ailleurs « le corps est composé d'éléments qui sont mutuellement contraires, selon leurs qualités, ce qui entraîne leur dissolution ; en sorte que ce qui était de feu retourne au feu, ce qui était de terre à la terre, d'eau à l'eau, d'air, à l'air... Comme les parties élémentaires dont est composé le corps humain retournent à leur principe, à savoir les quatre éléments, et que les éléments se dissoudront par le feu avant la résurrection (II Pierre 3,12), les corps ne ressusciteront pas, car quand la matière manque, manque aussi ce qui est matériel (*materiatum*)<sup>51</sup>.

Délivrée de son corps, l'âme s'élève, acquérant ainsi la clarté, de même qu'inversement au cours de sa descente le Christ s'était obscurci progressivement<sup>52</sup>. « Les démons la verront monter toute claire au Père céleste, et 48 anges viendront au moment de sa mort et lui apporteront une couronne d'or garnie de pierres précieuses »<sup>53</sup>.

[100] Cette ascension durera, selon les uns, pendant les trois jours de prières du parfait consolateur<sup>54</sup>, selon les autres, plus dignes de créance, sept jours, à raison d'un jour par ciel inférieur<sup>55</sup>.

## V. 23. Le paradis de la « terre nouvelle »

L'issue de cette ascension est le paradis, que l'on n'hésite pas, au XIV<sup>e</sup> siècle, à qualifier de paradis terrestre<sup>56</sup>, sans qu'il faille y voir une allusion à la Genèse. Cette terre est la « terre nouvelle », « préparée par Dieu pour toutes les âmes qui doivent être sauvées, où l'âme trouve son vêtement, c'est-à-dire son corps... et là tous attendent la résurrection générale »<sup>57</sup>.

Il n'est pas aisé de donner une représentation précise de ce séjour. Les autorités réunies par l'auteur du Traité anonyme sont flatteuses : « Ses pierres sont de saphir, sa glèbe, d'or » (Job 28,6); « la justice y habite » (II Pierre 3, 13) ; « le soleil ne s'y couche pas, la lune n'y diminue pas » (Is. 60,20). Cette « Jérusalem céleste » est « d'or pur comme une terre limpide » (Apo. 21,2-18). C'est un paradis, où se trouve « l'arbre de vie » (Apo. 2,7). On y voit « le fleuve d'eau vive, brillant comme du cristal. Au milieu de sa place et de part et d'autre du fleuve, l'arbre de vie, portant douze fruits et donnant chaque mois son fruit » (Apo. 22,1-2). En bref, « l'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, il n'est pas venu au cœur de l'homme ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment » (I. Cor. 2, 9)<sup>58</sup>.

46. J. Fournier, t. II, p. 491.

47. Énumération des auteurs dans Borst, *op. cit.*, p. 172, note 21. Pour J. Fournier, voir les références à l'index.

48. Moneta, *op. cit.*, pp. 346 et ss., qui cite Matth. 22, 30 ; I Cor. 6, 13 ; 15, 37 ; Ps. 1, 5 ; 48, 12 ; 77, 39 ; 102, 15-16 ; 103, 29 ; Eccl. 12, 7 ; Job 7, 9-10 ; Apo. 21, 5 ; Job 14, 22 ; Ezech. 37, 1 à 5 ; Rom. 2, 5-9, I Cor. 15, 40 ; II Cor. 5, 1 53 ; - La distinction faite ici par Moneta entre radicaux et mitigés n'indique que la provenance de ses livres, et non une dualité de points de vue, sauf pour les *ossa arida* d'Ezéchiel, qui postulent la préexistence des âmes.

49. Moneta, p. 346.

50. *Ibid.*, p. 347.

51. *Ibid.*, p. 352.

52. J. Fournier, t. III, p. 244.

53. *Ibid.*, t. II, pp. 38,58.

54. *Ibid.*, t. II, p. 39.

55. *Ibid.*, t. I, p. 284.

56. Bélibaste, selon Jean Maury, dont c'est sans doute l'opinion personnelle. Les autres déposants parlent de paradis tout court. *Ibid.*, t. II, pp. 463, 483, 484, 491, 498 : *de paradiso terrestri transfèrent (sic) ad paradistm celeste*, détail non autorisé que l'on ne retrouve nulle part.

57. *Manifestatio*, éd. Dondaine, Durand de Huesca, *op. cit.*, p. 270 ; - Cf. Salvo Burci, *Liber supra Stella*, éd. Ilarino de Milano, dans *Aevum* 19, (1945), p. 313.

58. Ed. Thouzellier, *op. cit.*, p. 106.

Cent ans après, Bélibaste dit que les élus, « au jour du jugement, sauteront les uns sur les autres comme des agneaux sur l'herbe des prés ou la paille des champs »<sup>59</sup>. Mais il y avait là un arcane, réservé aux parfaits<sup>60</sup>.

Il est possible que cette réticence des parfaits à décrire les joies du paradis, jointe à certaines autorités, ait éveillé des curiosités malveillantes et surtout des calomnies, telles que celles de la *Manifestatio* et de Pierre des Vaux-de-Cernay<sup>61</sup>. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter, devant le silence des auteurs les mieux renseignés, tels que Rainier Sacconi, qui fut dix-sept ans parfait, et n'en dit pas un mot.

Une chose reste claire : Dans l'attente de la récupération totale de la créature divine, ce séjour n'est qu'une étape. De même que les Grecs (et [101]d'ailleurs une partie notable des Latins, jusqu'à la définition de Benoît XII), estimaient que la vision béatifique, la vue de la « face de Dieu », n'aurait lieu qu'après le Jugement, les cathares professaient que « personne ne va en enfer, ni au paradis avant le dernier jour »<sup>62</sup>.

Il va sans dire qu'entre les âmes des gens qui n'ont pas reçu le *consolamentum*, qui continuent à se réincarner, et celles qui attendent la fin des temps dans ce séjour paradisiaque, il n'y a nulle place pour un purgatoire. *Purgatorium negant* est un poncif chez les polémistes catholiques<sup>63</sup>.

### V. 3. FIN DES TEMPS ET APOCATASTASE

#### V. 31. Le Jugement a eu lieu

On ne doit pas, à la fin des temps, attendre une parousie terrestre du Christ, qui a dit qu'il ne serait plus jamais entre les mains des pécheurs, et que des yeux charnels ne le verraient plus<sup>64</sup>.

On ne doit pas davantage attendre un jugement. Aucune incertitude ne pèse plus sur le sort des esprits célestes, seuls doués d'éternité et de réalité. Dieu n'a pas créé des êtres pour les perdre : « Si Dieu avait fait tout le genre humain, il en aurait fait peu pour le salut et beaucoup pour la damnation ! »<sup>65</sup> Ce qui faisait dire à Pierre Garcias « qu'il niait ce Dieu qui créait mille âmes, dont une était sauvée et les autres condamnées, et que s'il le tenait, il le mettrait en pièces ! »<sup>66</sup>

Dieu a dit : « Moi, le Seigneur, je t'ai appelé dans la justice » (Is. 42, 6), et, selon saint Paul, « c'est ceux qu'il a prédestinés qu'il a appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a justifiés »<sup>67</sup>.

Le Jugement a donc eu lieu<sup>68</sup>. « Celui qui n'a pas cru est déjà jugé » (Jean, 3,18)<sup>69</sup>.

Il est inutile d'objecter que le Christ distingue les « bénis de son père » qui l'ont nourri quand il avait faim, etc... des autres dont le comportement [102]a été inverse. Ces derniers sont les démons. La faim du Christ était celle des âmes qu'il voulait sauver, le refus des démons, l'obstacle qu'ils cherchaient à opposer au salut.

Cela est intégralement vrai sur le plan logique. Sur le plan religieux et pratique, il est bon de laisser une certaine incertitude aux hommes, et une certaine latitude de miséricorde à la prescience divine.

Aussi introduit-on une distinction : le « jugement de condamnation », qui concerne la chute originelle, est fait. Mais il y aura un « jugement de séparation » (*discretionis*), annoncé par Matthieu 24, 51 et 15, 32, qui tiendra compte du comportement au regard du message du Christ :

« Ils tiennent qu'il n'y a pas d'autre jugement que cette distinction, ou cette division. Ils disent qu'elle a commencé à la venue

---

59. J. Fournier, t. II, p. 32.

60. *Ibid.*, t. II, p. 138.

61. Cf. *supra*, p. 50, n. 61.

62. Moneta, p. 376, qui cite nombre d'autorités.

63. *Ibid.*, p. 371 : - R. Sacconi, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 65 ; - Eckbert, *op. cit.*, c. 54 ; - Evervin, *op. cit.*, c. 1490 ; - Luc de Tuy, *op. cit.*, p. 198.

L'allusion de Jean Maury à un feu qui pendant trois jours tourmente l'âme au cours de son ascension, et qui épargne ceux qui ont été consolés par le pape des cathares, que Bélibaste aurait qualifié de « saint Père apostolique de la sainte foi romaine », est à ranger avec les autres traits de sa déposition qui sont en contradiction, non seulement avec le catharisme de tous les temps, mais avec l'enseignement de Bélibaste lui-même, tel qu'il a été reçu par les autres croyants. (J. Fournier, t. II, p. 496).

64. J. Fournier, t. III, p. 243 ; - Eckbert, *op. cit.*, c. 88.

65. *Contra Manicheos*, éd. Thouzellier, *op. cit.*, pp. 325-326.

66. Ed. Douais, *op. cit.*, pp. 100,107, 103.

67. *Contra Manicheos*, *op. cit.*, pp. 320,327.

68. R. Sacconi, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 72 ; - *Manifestatio*, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 271 ; - *De heresi catharorum*, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 309, citant Jean 16, 11.

69. Moneta, p. 379.



du Christ, et ce sera le Jour où Dieu appellera son peuple d'un état à un autre état meilleur »<sup>70</sup>.

### V. 32. La résurrection

En ce jour, les brebis perdues quitteront leur séjour provisoire pour accéder à la vision divine. Leur luminosité sera, alors, doublée<sup>71</sup>. Elles seront restaurées dans leur jouissance originelle, retrouvant leur robe blanche, leur trône et leur couronne<sup>72</sup>, ainsi que leur corps glorieux, à moins que tout ou partie de ces éléments ait déjà été récupérée sur la « terre nouvelle ». C'est là à proprement parler la « résurrection » promise par le Nouveau Testament. Selon le Psalmiste, « la couronne de justice est disposée pour moi, que le Seigneur, juste juge, me rendra en ce jour » (II Tim. 4, 8)<sup>73</sup>.

L'âme retrouvera son corps selon Matthieu 24,28 : « Là où aura été le corps, se rassembleront les aigles »<sup>74</sup>.

Il ne faut pas attacher à ces détails plus d'importance qu'ils n'en ont. Tous les passages de l'Écriture devaient être vérifiés. Mais, en fait, l'essentiel de l'état béatifique est la vision divine, la vision de la « face de Dieu ».

Cet état sera identique pour tous : « Les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père » (Matth. 13,43). Tous auront la connaissance directe du Père, selon Jean 17,3: « La vie éternelle, c'est de Te connaître. Toi seul vrai Dieu, et celui que Tu as envoyé, Jésus-Christ. » L'ouvrier de la onzième heure aura le même salaire que les premiers venus (Matth. 20)<sup>75</sup>.

Il y aura, certes, une différence de place dans la hiérarchie céleste. Certains seront plus proches, d'autres plus éloignés du Père (et peut-être [103] sera-ce justement l'objet du « jugement de distinction »?) mais tous seront également comblés de la gloire du Père<sup>76</sup>.

Il y a d'ailleurs lieu de noter que, parmi les esprits déchus, certains, moins coupables, ne sont pas parvenus jusqu'à la terre, et sont restés dans les cieux intermédiaires, où ils furent vus d'Isaïe lors de son ascension. Ils réintégreront naturellement le ciel<sup>77</sup>.

### V. 33. La destruction du monde mauvais

Il n'y a pas d'autre enfer que ce bas-monde, et ce monde est éternel dans son principe<sup>78</sup>. Mais de même qu'il a reçu du mauvais principe une modalité temporelle, il la perdra à l'achèvement du temps, la création mauvaise retournant au néant<sup>79</sup>. Le « ciel et la terre passeront », et cela dans une conflagration générale dont la description est empruntée aux apocalypses synoptiques (ex. Matth. 13,40), à l'Apocalypse et à la seconde épître de Pierre : « Après la fin du monde, tout ce monde visible sera plein de feu, de soufre, de poix, et sera consumé »<sup>80</sup>. « La mer enflera, le ciel descendra, le feu brûlera la mer, la mer éteindra le feu »<sup>81</sup>. Ce conflit des éléments est une idée commune aux mitigés, pour lesquels la fin du monde consistera dans la disparition des éléments distincts, œuvre du diable, et le retour au chaos originel<sup>82</sup>.

### V. 34. L'apocatastase

Lors de la restauration finale, les conditions seront à nouveau réunies comme avant l'origine des temps, pour que le mauvais principe recommence ses machinations.

« Quand les âmes seront retournées au ciel, et seront réunies dans la résurrection avec leur corps et leur esprit, et que les anges du mauvais Dieu, qui restèrent pour la lutte, seront précipités en bas, le combat

70. *Ibid.*, p. 380.

71. J. Fournier, t. II, p. 498.

72. *De heresi catharorum*, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 309.

73. *Traité anonyme*, éd. Thouzellier, *op. cit.*, p. 112 ; *Brevis summula*, éd. Douais, *op. cit.*, p. 119.

74. *Brevis summula*, p. 119, etc...

75. Moneta, p. 384.

76. J. Fournier, t. III, p. 245.

77. *Id. ibid.*,

78. R. Sacconi, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 72 ; - Moneta, p. 381.

79. Cf. *supra*, p. 48 et n. 46 ; - *Contra, la Manifestatio*, éd. Dondaine, *op. cit.*, p. 269 : *Presentem mundum dicunt nunquam periturum nec depopulandum*, exemple typique d'exposé mensonger.

80. J. Fournier, t. II, p. 411, etc. .. Cf. Pierre de Véronne, *op. cit.*, p. 328.

81. J. Fournier, t. III, p. 244.

82. Moneta, p. 382. Sur la contrariété des éléments qui entraîne leur destruction mutuelle, *supra*, p. 54.

recommencera, »

« C'est souvent qu'ils disent que le peuple céleste de Dieu, mis en prison, fut rendu par le Seigneur à sa gloire première, et c'est pour cela que David dit au Psaume 105 (v. 45) « Il les a souvent libérés »<sup>83</sup>.

De même, en 1325, Jacques Fournier demande à un prévenu s'il a cru que « le dieu mauvais essaiera à nouveau d'envahir le ciel après le Jugement, [104]pour tromper quelques-uns des bons esprits et les emmener avec lui »<sup>84</sup>. La réponse est négative, ce qui ne permet pas de discerner si l'évêque était bien informé ou s'il suivait une information ancienne. Mais il s'attendait à ce que cela eût fait l'objet de l'enseignement des parfaits.

---

83. Salvo Burci, éd. Dollinger, *op. cit.*, pp. 58-59 ; - Moneta, p. 53.

84. J. Fournier, t. III, p. 245 : Item interrogatus si audivit a dictis hereticis vel credidit quod premia honorum spirituum vel pene malorum finem sint habiture, vel quod deus malus iterum habeat conari quod ingrediatur cetum post iudicium, ut decipiat aliquos de bonis spiritibus et secum adducat, respondit quod non.